NATIONS UNIES



## Conseil de sécurité

Distr. GÉNÉRALE

S/1996/733 10 septembre 1996 FRANÇAIS ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 9 SEPTEMBRE 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR INTÉRIM DE LA MISSION PERMANENTE DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre datée du 9 septembre 1996, qui vous est adressée par M. Mohammad Saïd Al-Sahaf, Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, et qui a trait aux opérations militaires à caractère provocateur et belliqueux que l'Iran a lancées de façon répétée contre les frontières iraquiennes.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(<u>Signé</u>) Saeed H. HASAN

Le 9 septembre 1996

## ANNEXE

## <u>Lettre datée du 9 septembre 1996, adressée au Secrétaire général</u> par le Ministre iraquien des affaires étrangères

Comme suite à ma lettre datée du 7 août 1996 qui avait trait aux agressions et aux violations répétées perpétrées par l'Iran à la frontière iraquo-iranienne, je tiens à vous informer que les troupes iraniennes ont lancé plusieurs opérations militaires à caractère belliqueux dont vous trouverez le détail ci-après :

- Le 12 août 1996, à 1 h 30, une unité appartenant au premier régiment de la deuxième brigade de gardes frontière relevant du Commandement des forces iraquiennes a intercepté des individus armés qui se trouvaient à bord d'une petite embarcation dans la zone d'Al-Zabadiya au point de coordonnées géographiques (420534) et qui ont pris la fuite en direction de l'Iran.
- Le 15 août 1996 à 1 heure, une unité iraquienne a intercepté, au même endroit que celui dont il est fait état au paragraphe ci-dessus, des individus armés qui se trouvaient à bord de deux embarcations et qui ont ensuite pris la fuite en direction de l'Iran.
- Le 26 août 1996, une embarcation iranienne de couleur grise et à coque en fibre de verre, à bord de laquelle se trouvaient quatre individus en tenue militaire et armés de fusils Kalachnikov, s'est approchée d'un bateau de pêche iraquien qu'elle a ensuite remorqué vers l'Iran en emmenant avec elle les pêcheurs qui se trouvaient à bord de ces bateaux, à savoir MM. Shaker Jawad, Dhahir Taleb et Jasim Rumi. Bien que MM. Jawad et Taleb aient été relâchés depuis, on ignore encore tout du sort de M. Rumi.

Les actes de provocation et d'agression dont il est fait état ci-dessus constituent une violation grave de l'accord de cessez-le-feu en vigueur entre les deux pays, portent atteinte de manière flagrante à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Iraq, contreviennent aux règles qui régissent les relations d'amitié et de bon voisinage entre États, et surtout, sont la preuve manifeste que le Gouvernement de la République islamique d'Iran persiste dans sa volonté de suivre une politique contraire aux principes susmentionnés et ne veut pas assurer la stabilité et la sécurité de la région.

Le Gouvernement de la République d'Iraq proteste de nouveau contre les actes de provocation dont il est fait état ci-dessus et fait porter à l'Iran l'entière responsabilité des conséquences qui pourraient en découler. En particulier, il se réserve le droit de demander réparation du préjudice que ces actes pourraient lui infliger ainsi que le droit, consacré par la légitimité internationale et par la loi, de prendre toutes les mesures qu'il jugera nécessaires pour préserver sa souveraineté, défendre l'intégrité de son territoire et de ses eaux territoriales, et assurer la sécurité de son peuple.

Monsieur le Secrétaire général,

Tout en lançant, par votre intermédiaire, un nouvel appel à l'Iran pour qu'il respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq, j'exprime l'espoir que l'Organisation des Nations Unies assumera les responsabilités que lui confère la Charte, et fera cesser les menaces et les actes d'agression auxquels notre pays est constamment exposé.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

<u>Le Ministre des affaires étrangères</u> <u>de la République d'Iraq</u>

(<u>Signé</u>) Mohammad Saïd Al-SAHAF

----